

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-140

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2020-03
– ATTRIBUTION
SUBVENTION
OPAH-RU
« PROPRIETAIRE
OCCUPANT »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÍ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL
Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel,
CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier,
ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy,
CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Prèscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Monsieur le Maire rappelle l'Opération Programmée de d'Amélioration de
l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de
Castelnaudary pour la période de 2012 à 2017.

Dans le cadre de ce dispositif, les propriétaires occupants ont un délai de 3 ans
(sous la condition que les travaux aient débutés dans le délai d'un an à compter
de l'agrément de l'ANAH) pour finaliser les travaux de réhabilitation afin de
bénéficier d'une aide financière de 15 % du montant de la dépense
subventionnée par l'ANAH.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé
à la présente, ayant reçu l'agrément de l'ANAH le 10 juillet 2017 et de la Ville le
7 septembre 2017.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite
de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné, sur la base des
factures acquittées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer la subvention
au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 2 juillet 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire occupant dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2020 » de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
17 JUIL. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 JUIL. 2020
Par publication le :
21 JUIL. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]

Hervé ANTOINE

